

	
Délibération n° 10	Conseil Municipal du Lundi 18 Septembre 2023
Services Techniques	Domaine de compétence : 3.5 - Autres Actes de Gestion du Domaine Public
<p>Le Lundi Dix Huit Septembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 08/09/2023</p> <p>Membres présents : 23</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 4</p> <p>Nombre de votants : 28</p> <p>Affiché le 21/09/2023</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p> <p>Votants : 28</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p>
<p>Objet : Désaffectation et déclassement d'une tondeuse auto-portée de marque KUBOTA</p>	
<p>Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Désaffectation et déclassement d'une tondeuse auto-portée de marque KUBOTA de l'inventaire des biens communaux</p>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques.

Considérant que la tondeuse auto-portée de type G26 et de marque KUBOTA, immatriculée AZ 426 KY mise en circulation le 03 Septembre 2010 affectée au Service Espaces Verts du Centre Technique Municipal présente un coût de réparation élevé en raison de sa vétusté.

Considérant que le montant des réparations dépasse la valeur de la tondeuse ;

Considérant que ce bien mobilier aura dès lors comme destination la vente en l'état à la société PM PRO suite à l'acquisition d'un nouveau matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désaffecter et déclasser la tondeuse citée, qui ne sera plus utilisée et de la sortir de l'inventaire des biens communaux.

La délibération est adoptée par 28 voix pour.

Vu pour être affiché le 21 Septembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.